BULLETIN CLINIQUE

Urgences-santé Québec

1er novembre 2023

Directive de transport des usagers en état d'intoxication aiguë vers le centre d'Urgence-dépendance

Contexte

Chaque année, plusieurs usagers intoxiqués à l'alcool et aux drogues de rue se retrouvent transportés dans un centre hospitalier même si leur état ne requiert pas le plateau technique de l'urgence[i]. Or, d'autres ressources peuvent apporter des soins plus appropriés à leur condition. C'est le cas des services d'Urgence-dépendance offerts par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. À compter du 13 novembre, les transports vers cette destination seront possibles pour certains usagers.

Objectifs et clientèle ciblée

Les objectifs ciblés par ce partenariat sont les suivants :

- Offrir aux usagers en état d'intoxication aiguë, aux drogues de rue et/ou à l'alcool, une prise en charge adaptée à leur condition en les référant vers des ressources psychosociales ou médicales à la suite de leur épisode de soins;
- Saisir la période d'intoxication comme une opportunité afin d'orienter les personnes présentant un trouble lié à l'utilisation de substances vers des services en dépendance;
- Contribuer à agir sur les facteurs provoquant une grande consommation de soins de santé;
- Diminuer le nombre de transports vers les salles d'urgence des centres hospitaliers.

La clientèle cible comprend tous les patients en état d'intoxication aiguë, qu'ils aient ou non un trouble lié à l'utilisation des substances (par exemple, une dépendance). Avant toute chose, cette clientèle aura consenti au transport vers les services de gestion de l'intoxication et du sevrage.

Critères d'inclusion

Patient présentant tous les critères suivants :

- État d'intoxication aiguë aux drogues ou à l'alcool;
- Âge ≥ 18 ans;
- Usager consent à être transporté vers l'Urgence-dépendance;
- Une appréciation de la condition clinique a été complétée et documentée.

Critères d'exclusion

- Présence de critères d'instabilité ou d'instabilité potentielle;
- Besoin médical nécessitant le plateau technique de l'urgence d'un centre hospitalier;
- Vomissements importants;
- Tremblements sévères;

- Diaphorèse importante;
- Non coopératif, agressif, agitation incontrôlable ou à risque de fugue;
- Idéations suicidaires;
- Présence d'hallucinations;
- Épisode de convulsions récentes;
- Histoire de traumatisme crânien récent;
- Signes vitaux anormaux :
    - Glasgow < 13;
    - FR < 12 ou > 24;
    - SpO2 < 92 % AA;
    - Température tympanique > 38,5 °C;
    - FC < 50 ou > 130/minute;
    - TAS < 90 ou > 170;
    - GLY < 4 ou > 15 mmol/L.

Directives

- Déterminer s'il s'agit d'une situation clinique pouvant être transportée vers les services de l'Urgence-dépendance (critères d'inclusion et d'exclusion);
- Communiquer avec le centre de communication santé et demander le centre d'Urgence-dépendance (CUD) comme lieu de destination;
- Communiquer avec le centre d'Urgence-dépendance pour transmettre un préavis (10-10) comme convenu au protocole usuel;
- Se diriger vers le lieu de transport;
- Si un incident ou un accident survenait pendant l'application de cette directive ou si l'Urgence-dépendance, une fois sur les lieux, demande que le patient soit dirigé vers un autre établissement, remplir un rapport complémentaire.

Merci de votre habituelle coopération !

Sébastien Légaré, PSA
Directeur des soins

Dr Jocelyn Barriault
Directeur médical régional

François Lamarche
Directeur des interventions

---

[i]Plateau technique de l'urgence : Ensemble des installations, appareils et dispositifs médico-techniques qui sont utilisés dans un établissement de santé afin d'établir les diagnostics et de dispenser les traitements. Ce plateau comprend les laboratoires, les équipements d'imagerie médicale, le bloc opératoire, les unités de soins intensifs et d'urgence. (Office québécois de la langue française)

Collaborateurs à la rédaction :
Julie Nantel, conseillère en planification, Direction du centre de communication santé
Pierre Lajoie, spécialiste en préhospitalier, Service de la qualité des soins et normes professionnelles — volet paramédical, Direction des soins